
05- Politique en matière de transactions personnelles

dernière modification par Nicolas BRAUN

le 2021/09/20, 19:54:44

Les transactions personnelles font l'objet chez Constance Associés d'obligations de prudence et de déclaration imposées aux collaborateurs au sens général (incluant les prestataires ayant accès à certaines informations) ainsi que leurs proches. Cela porte à la charge des dirigeants de la société, et en particulier du RCCI, l'obligation d'un effort de formation.

Obligation de prudence (a priori)

Chaque collaborateur ou prestataire a une obligation de prudence pour ce qui concerne les transactions personnelles. Il est amené par la présente politique et les procédures qui en découlent à peser l'opportunité de passer effectivement la transaction avant de la passer. Les obligations qui pèsent ensuite (reporting) et la connaissance de l'existence de moyens réels de contrôle y contribuent.

Obligation de déclaration

Chaque collaborateur a l'obligation de déclarer les transactions personnelles qu'il (ou ses proches) réalisent, sous 48 heures maximum, auprès du RCCI de la société. Tout collaborateur sait que la déclaration donnera lieu à un contrôle. Tout collaborateur sait également que si les moyens à disposition de Constance Associés pour procéder à ce contrôle sont limités, ceux des autorités compétentes ne le sont pas, de sorte que chaque collaborateur est fortement incité à déclarer ses transactions personnelles.

Cette obligation de déclaration est doublée chaque année d'un questionnaire soumis à tous les collaborateurs, dans lequel il leur est demandé de récapituler l'ensemble des transactions personnelles de l'année.

Effort de formation

Le RCCI soumet chaque année une demande de récapitulatif des transactions personnelles, et fournit attaché à ce formulaire les définitions liées, qui se trouvent ainsi rappelées.

Le RCCI dispense chaque année a minima une formation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

De même, chaque collaborateur de la société de l'équipe de gestion ou de l'équipe de commercialisation a obtenu la certification des acteurs de marché certifiée par l'AMF. Cela permet à chaque collaborateur d'être sensibilisé aux risques d'abus de marché en général (y compris l'initié).

La présente politique se décline sous la forme d'une [Procédure de déclaration des transactions personnelles](#)